

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 05/10/2020

**Séance ouverte : 18h15**

**Président de séance :** Monsieur le Maire, Nicolas BOUCHEZ qui a procédé à l'appel

<b><u>Présents</u></b>	<u>Maire :</u> Nicolas BOUCHEZ, <u>Adjoint :</u> Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN et Florian FINET <u>Conseillers délégués :</u> Mohammed YAHIAOUI, Bérange VINCENT, Valentin NAMUR et Didier DUSART <u>Conseiller :</u> Laura LECOLIER, Lucie DESMONS, Caroline GOREZ
<b><u>Absent(s) excusé(s)</u></b>	Isabelle DA ROCHA a donné une procuration à Florian FINET Corinne CRUNELLE a donné une procuration à Laura LECOLIER
<b><u>RETARD :</u></b>	Pierre LEGRAIN arrivé à 18h40
<b><u>Absent :</u></b>	Aurélie BENEDET

Secrétaire de séance : Florian FINET

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

Nicolas BOUCHEZ, Maire de MAULDE demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Réalisation des réunions en visioconférence:**

## **Ordre du jour :**

1. Présentation règlement et horaires du personnel ;
2. Convention disponibilité Claude CROMBEZ ;
3. Achat habillement et EPI ;
4. Rétrocession concession ;
5. ALSH tarifs, horaires, rémunération animateurs ;
6. Commission appel d'offre ;
7. Délégation au Maire ;
8. Fond de concours CAPH ;
9. Adhésion au SIDEN/SIAN ;
10. Convention centre de gestion, service de prévention ;
11. Commission de contrôle des listes électorales ;
12. Prime COVID ;
13. Lancement travaux
14. Informations et questions diverses

## **1. Présentation règlement et horaires du personnel :** J-François HOURDEAU

L'ensemble du conseil a été destinataire du projet de règlement intérieur qui nous est proposé par le centre de gestion.

Il a été travaillé en commission.

A l'issue de cette réunion, ce projet sera envoyé au centre de gestion pour un avis consultatif.

Après avis, nous serons amenés à le valider en conseil municipal en y prenant les délibérations.

A l'issue de cette validation, il sera distribué au personnel.

Une précision est faite concernant la journée du Maire : les membres de la commission proposent au conseil de retirer les deux lundis de ducasse sachant qu'il n'y a plus de ducasse et donc lieu d'offrir une journée du Maire.

Le conseil n'émet pas de réserve et valide le projet de règlement qui va maintenant être envoyé au centre de gestion pour avis avant approbation par le conseil.

## **Horaires :**

Suite au travail de la commission, celle-ci propose de revoir les horaires de travail afin de répondre aux obligations réglementaires.

Concernant notre ATSEM, ses horaires en période scolaire ne respectent pas la réglementation, à savoir : de 7h30 à 8h30 garderie, 8h30 à 12h école, 12h à 13h30 cantine, 13h30 à 16h école, 16h à 17h30 garderie.

Ces horaires donnaient une amplitude de travail de 10h par jour sans coupure méridienne et lui octroyaient des RTT durant les vacances scolaires. Ce qui n'est pas réglementaire.

Depuis la rentrée de septembre, ses horaires ont donc été modifiés et ce jusqu'aux vacances de Toussaint.

Ils sont les suivants : de 7h30 à 8h30 : garderie, 8h30 à 12h15 : école, 13h00 à 16h : école, 16h à 17h30 : garderie. Soit 9h15 et donc une pause de 12h15 à 13h. Le complément d'heures étant réalisé durant les vacances lorsqu'il y a le centre de loisir et en tache d'entretien du matériel scolaire des enfants de l'école maternelle.

La cantine étant assurée par Kathalyna VINCENT. Ce qui amène à revoir ses horaires de travail hebdomadaire correspondant à son contrat de 22h semaine.

A compter de la rentrée des vacances de Toussaint, les horaires seront modifiés afin d'être réajustés.

A noter la demande écrite du Directeur de l'école Marcel DHOTE à disposer davantage de Kathalyna VINCENT afin de permettre de faciliter le travail de Mme DUVIVIER en classe de GS CP qui accueille des maternelles et n'a pas d'ATSEM. Je propose donc au conseil de mettre Kathalyna VINCENT à la disposition de Monsieur le Directeur le matin de 10h à 12h afin de faciliter le travail de Mme DUVIVIER. Étant précisé, que si le besoin se faisait sentir, nous reprendrions ces heures afin de les réaffecter dans le service municipal.

### **Service technique garçons :**

Il a été décidé en commission que seul un personnel terminera plus tôt un jour de la semaine sachant qu'il y a 4 jours de travail à 8h et un jour de 3h. Chaque personnel se positionne afin de choisir ce jour de 3h de travail. Ce jour en question permettant de récupérer des heures en cas de demande d'autorisation d'absence formulée auprès du 1<sup>er</sup> Adjoint du personnel ou du Maire.

### **RIFSEEP :**

Une demande écrite a été adressée afin d'appliquer le RIFSEEP.

La préparation de la mise en place du RIFSEEP sera abordée lors de la prochaine commission puis prochaine réunion.

## **2. Convention disponibilité Claude CROMBEZ :** Nicolas BOUCHEZ

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rédiger une convention avec le Service Départemental d'Incendies et de Secours. Cette convention va permettre à Monsieur Claude CROMBEZ d'être à disposition du SDIS en cas de nécessité pour la couverture opérationnelle lors des interventions.

### **Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

## **3. Achat habillement et EPI :** J-François HOURDEAU

Suite à la commission, il a été arrêté d'acheter des EPI (Équipements de Protection Individuel) et des habillements identiques pour les agents d'un même service.

Chaque année : 1 paire de chaussures de sécurité, 3 polos, 2 sweats, 2 pantalons et 1 veste de travail

Tous les 3 ans au minimum, un parka, une veste de pluie.

Il a également été décidé d'acheter un casque de protection, des gants de protection et des casques anti bruits.

Ces EPI doivent répondre aux besoins d'utilisation tels que la visibilité durant le travail en voirie.

Il est rappelé que l'utilisateur est responsable de ses EPI et doit informer son employeur de toute anomalie.

### **Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

## **4. Rétrocession concession :** J-François HOURDEAU

Suite à la réclamation de Mme Jacqueline DUCHATEAU concernant la reprise et la vente par la Mairie d'une concession à perpétuité, j'ai contacté Monsieur MOYNAC, afin de régulariser comme il se doit cette affaire.

Cette concession était libre après transfert des ossements dans une autre concession et a été revendue sans que la famille n'en ait été informée. Mme DUCHATEAU Jacqueline, la veuve du détenteur de cette concession a constaté cela à l'issue de l'installation d'une fosse et s'est alors rapprochée de la Mairie afin de faire part de son mécontentement. Elle a demandé réparation et le remboursement au tarif actuel soit 90€ pour ces 2m<sup>2</sup>.

Il lui a été signifié qu'elle ne pouvait que recevoir 60% des 12 francs de l'époque, soit environ 1.50€

Depuis elle demande réparation ne se moquant pas d'elle.

Monsieur MOYNAC, Administrateur des finances publiques adjoint, Trésorier de Saint-Amand les Eaux m'a confirmé que si une délibération est prise, elle devra être exécutée par le comptable. Il s'agit par nature d'une indemnité dont l'octroi relève du conseil municipal ; au cas particulier le montant envisagé n'appelle pas d'observation ; cette dépense qui présente un caractère exceptionnel sera à comptabiliser au chapitre 67 (compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ») ; la délibération devra prévoir l'inscription au budget de crédits au chapitre 67 (à joindre en pièce jointe du mandat).

Conscient qu'entre l'acquisition du droit d'occupation à perpétuité, il y a eu une inflation (2€ de l'année 1964 valent aujourd'hui 19€). Je propose 50 % du tarif actuel d'une concession à perpétuité, soit 45€

### **Mise au vote pour 50% du tarif: adopté à l'UNANIMITE**

## **5. Délibération concernant l'ACM (accueil collectif pour mineur) :** Christelle COPIN, et J-François HOURDEAU

### **Dates et horaires :**

Du 19 au 23 octobre de 9h à 17h, accueil possible le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h sur demande des familles **la veille au minimum.**

Un sondage a été établi avec environ une quinzaine d'enfants potentiels.

Pendant les petites vacances, Kathalyna VINCENT (directrice du centre) prend en charge un groupe.

○ **Tarifs :**

Pour les tarifs : mêmes tarifs que pour le centre de juillet à savoir :

	Coefficient de référence Fiscal		
	inférieure à 6 000€	entre 6 000€ et 12 000€	supérieure à 12 000€
Mauldois	30 €	35 €	40 €
Extérieurs	60 €	65 €	70 €

**Extérieur :** N'habitant pas à Maulde et enfants non scolarisés à Maulde

Si non présentation de l'avis d'imposition, le coefficient sera considéré comme supérieur à 12 000€; les parents paieront le tarif maximal.

Les inscriptions auront lieu durant les horaires d'ouverture du 6 au 9 octobre 2020.

○ **Nombre d'animateurs et aides animateurs :**

Concernant le nombre d'animateurs : 1 ou 2 animateurs maximum et un aide animateur maximum en fonction du besoin (nombre d'enfants inscrits)

○ **Rémunération animateur et aide animateur :** mêmes tarifs que pour le centre de juillet à savoir :

Animateur titulaire du BAFa proposition à 1 150 € soit 83 % de l'indice brut 350

Aide-animateur proposition à 575 € (ou 50 % de la rémunération d'un titulaire) soit 41 % de l'indice brut 350.

Pas de mineur comme aide-animateur (exceptionnellement à cause du COVID)

○ **Activités prévues :**

Mohamed YAHIAOUI a rencontré la directrice du centre afin d'aborder les activités possibles, la réglementation jeunesse et sport (camping sortie encadrement etc)

Embellissement (projet palissade crayons école côté rue du mortier) ;

Activité village en sport ;

Multiplés activités autour de l'automne

Le protocole est à établir et les parents devront le signer le 1er jour du centre.

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**6. Commission appel d'offre :** Nicolas BOUCHEZ,

Il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Cette commission sera composée de **3 membres titulaires et 3 membres suppléants** issus du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette élection a lieu à scrutin secret sauf accord unanime du conseil. Accord unanime afin de procéder au vote à mains levées.

Se sont présentés :

Titulaire : J-François HOURDEAU, Corinne CRUNELLE et Florian FINET.

Suppléants : Isabelle DAROCHA, Christelle COPIN et Mohamed YAHIAOUI

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**7. Délégation au Maire :** Nicolas BOUCHEZ, Maire de MAULDE

Suite à la délibération du 29 mai 2020 approuvant les délégations accordées au maire, le contrôle de la légalité a demandé au conseil de préciser les limites accordées au Maire aux points 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27.

Le Maire ayant informé le conseil qu'il sera consulté pour toutes décisions, il lui propose de retirer ces points des délégations.

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**8. Fonds de concours CAPH :** Florian FINET

Il est demandé au conseil de délibérer sur les projets à verser au fond de concours de la CAPH. Pour rappel la commune dispose d'une réserve de 263 449€72.

Après avis, le conseil affecte à la demande de fond de concours comme suit :

- Travaux de la rue du marais ;
- requalification et mise aux normes PMR du rond- point Grand Place
- travaux de voirie petit chemin de Lecelles ;
- sécurisation routière grand rue.
- assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- assistance d'architecte ;
- portes arrière de l'église st Pierre ;
- porte du local rangement ;
- éclairage public LED.

D'autres projets pourront être inclus jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard.

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**9. Adhésion au SIDEN/SIAN :** Nicolas BOUCHEZ,

Le conseil est sollicité afin de délibérer en faveur de l'adhésion au SIDEN SIAN des communes de BERTRY, BUSIGNY, CLARY, SAINT BENIN, HONNECHY, MAUROIS, BOUSSIERE EN CAMBRESIS et DEHERIES.

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**10. Convention centre de gestion, service de prévention :** Nicolas BOUCHEZ,

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération afin de signer une convention d'adhésion aux services de prévention du centre de gestion.

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**11. Commission de contrôle des listes électorales :** Nicolas BOUCHEZ,

Monsieur le Maire demande aux conseillers des volontaires (ni maire ni adjoint) pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales ; sachant que dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement, la commission doit être composée de 5 membres :

3 conseillers de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 conseillers de la 2<sup>ème</sup> liste pris dans l'ordre du tableau parmi les volontaires et qui seront ensuite nommés par le Sous-Préfet pour 3 ans.

Les conseillers volontaires sont les suivants :

Didier DUSART, Béragère VINCENT, Mohamed YAHIAOUI, Laura LECOLIER et Pierre LEGRAIN

**12. Prime COVID :** J-François HOURDEAU

La demande de prime COVID a fait l'objet d'un débat lors de la réunion de conseil du 26 juin 2020, sans avoir été clairement mise au vote. Le conseil avait considéré que la demande du personnel à bénéficier de la prime COVID ne réunissait pas les conditions et avait donc rejeté cette demande à l'unanimité. Sachant que certains avaient eu des ASA, certains étaient en arrêt maladie et que d'autres avaient bénéficié de réduction de temps de travail de 2h qui n'a pas été arrêtée le 11 mai comme le prévoyait l'état mais fin mai.

Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes : les agents considérés comme particulièrement mobilisés sont ceux dont les fonctions ont nécessité un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité des services ([https:// www .service – public.fr / particuliers / glossaire / R 1098](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1098)).

Le montant de la prime exceptionnelle peut varier en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents. Le montant accordé est fixé par le chef de service.

Le conseil a décidé d'accorder la prime à hauteur de 500€ pour Mme Danièle VILAIN qui n'a pas bénéficié de réduction de temps de travail durant la période de confinement. De plus, Danièle a pris le téléphone d'astreinte afin de répondre aux appels à tout moment, a participé aux appels aux anciens et a également toujours été au front.

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**13. Lancement travaux :** Florian FINET

○ **Aménagement rond point :**

Le dossier se poursuit et les premiers appels d'offres seront ouverts à compter du 6 octobre 2020. La requalification des trottoirs à l'accès PMR (personne à mobilité réduite) et des bordures dites « fil d'eau » a reçu un avis favorable du département. Ce dernier accorde une subvention de 20 000€ au titre de la répartition des amendes de police. La réalisation du chantier s'effectuera courant du premier trimestre 2021.

○ **Rue du marais :**

La requalification de la rue du marais avance également et permettra la remise en état des trottoirs ainsi que celle de la chaussée. La procédure respecte les mêmes conditions que l'aménagement du rond-point. Cette phase de travaux sera accompagnée d'un projet de sécurisation routière à l'étude pour le moment puisque le projet initial de création d'un plateau ralentisseur a reçu un avis négatif du département. Toutefois, ce dernier accorde à la commune une subvention de 26 159€ au titre de la sécurisation des routes départementales en agglomération.

○ **Rue de Choques :**

Des travaux sont à envisager sur la partie trottoir de la rue de Choques, actuellement en schiste. Les caractéristiques de mitoyenneté de la rue de Choques avec la commune de Lecelles sont évidentes et connues de tous, c'est pourquoi nous avons rencontré Mr le Maire de Lecelles à ce sujet. Ce dernier demande un chiffrage complet pour prendre une décision quant à des travaux communs.

En tout état de cause la commune de Maulde interviendra tout au moins sur les trottoirs et une partie de la chaussée. Nous sommes actuellement en attente du chiffrage.

○ **Bâtiment scolaire :**

Le permis de construire du projet de création d'un bâtiment « périscolaire » et d'un préau sera déposé fin 2020 auprès du service instructeur de la CAPH. Cette réalisation fera l'objet d'une demande de subvention auprès du département au titre de la dotation « village et bourg ». Pour bénéficier d'une aide plus conséquente le projet d'aire de jeu sera associé au bâtiment scolaire.

Une remarque est faite concernant la création de douches. Celle-ci peut être faite en même temps que la rénovation des toilettes de la partie primaire.

**14. Réalisation des réunions en visioconférence:** Nicolas BOUCHEZ, Maire de MAULDE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin de permettre la tenue de réunions de conseil en Visioconférence si la situation face au COVID19 venait à l'imposer, réunions qui se dérouleraient à huis clos.

**Mise au vote : adopté à l'UNANIMITE**

**15. Informations et questions diverses :**

☐ **Finances, crédit :** J-François HOURDEAU

Le crédit a été débloqué en août, nous disposons maintenant des fonds permettant de mener à bien les projets finalisés ou en cours de finalisation.

Je précise également que concernant les dépenses courantes, nous sommes presque à jour et avons peu de factures en attente, ce qui nous oblige à garder la ligne de conduite prise depuis ce début de mandat et à contenir toutes les dépenses.

Je m'étonne de voir arriver des factures qui n'ont pas respecté les décisions prises par le conseil. De plus, que ce soit Monsieur le Maire ou moi-même en tant qu'adjoint chargé des finances n'avons pas eu vent de ces dépenses. En cas d'urgence, j'aurai validé. Dans le cas contraire, ce qui est le cas pour cette commande, j'aurai demandé d'attendre le prochain conseil.

☐ **Achat drapeaux :** Florian FINET

En vertu de l'article L.2122-16 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de procéder au changement des drapeaux du monument aux morts et de la mairie.

L'opération est estimée à 500€HT. L'achat comprend 5 drapeaux tricolores et écu pour le monument et pour la Mairie 2 drapeaux tricolores et 1 drapeau européen.

Je demande donc l'autorisation de passer cette commande afin de respecter les décisions prises par le conseil.

**Achat validé par le conseil à l'UNANIMITE**

☐ **Point rendez vous avec M. LEDUC, Responsable voirie du département :** Florian FINET

Un point sur la circulation, le stationnement et la sécurisation dans l'ensemble du village a été fait avec le service de voirie départemental. Il s'avère que la configuration du village ne rend pas les choses faciles pour le stationnement. Des pistes de travail sont à l'étude.

Un comptage de véhicules sera effectué prochainement par les services du département.

☐ **Problème lié aux inondations :** Florian FINET et J-François HOURDEAU

Suite à notre rencontre avec Mme MILL de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et après s'être rendue sur les divers sites problématiques, cette dernière nous conseille de mener une étude portant sur le versant nord-ouest de la commune afin d'appréhender au mieux l'étendue et la possibilité de travaux d'endiguement des inondations de la rue du mortier et de certaines habitations petite rue.

Le conseil décide de délibérer afin de réaliser une étude

☐ **Point dossier EGLISE :** Florian FINET

Le conseil dans une précédente séance avait voté favorablement pour les travaux de peinture du chœur de l'église saint Pierre. Mme Lecolier avait interpellé le conseil quant aux problèmes d'infiltration d'eau et d'humidité. Après avoir rencontré la conservatrice départementale du patrimoine, il s'avère que ces travaux ne sont pas conseillés tant que les problèmes d'infiltration ne sont pas résolus.

Cette rencontre a permis de faire le point sur les œuvres inscrites au registre du patrimoine (2 pièces du XVII siècle et 1 pièce du XVIII siècle) ainsi que sur toutes les pistes de financement liée à la restauration de l'édifice.

**Le conseil valide la restauration de ces 2 œuvres en lieu et place des peintures du cœur de l'église.**

☐ **Circulation et stationnement :** J-François HOURDEAU

Je propose de commencer par gérer les problèmes de circulation et de stationnement dans les rues Basse fosse, du bois, du fort et mortier qui sont des rues dont la compétence est exclusivement communale en :

- mettant ces rues à une vitesse limite de 30 km/h ;
- interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3.5t sauf desserte locale et engins agricoles ;
- créant des places de stationnement afin de respecter la législation qui interdit de stationner sur les trottoirs.

En second temps, en lien avec le département, nous créerons des stationnements dans les petites rues et grand rue ainsi que dans les autres rues de la compétence de la commune. Rappelant que le stationnement sur les trottoirs et pistes cyclables n'est pas autorisé.

Monsieur le Maire propose d'envoyer une demande d'acquisition de terrain SIS devant le 259 petite rue.

**Le conseil valide ces propositions à l'UNANIMITE.**

□ **Ferme d'Haene** : J-François HOURDEAU

En raison de la crise COVID19, la réunion publique permettant de débattre de l'avenir de la Ferme d'Haene ne peut avoir lieu. Je propose donc au conseil de communiquer à ce sujet dans le prochain Mauld'Info afin de recueillir toutes propositions. Propositions qui seront à envoyer par mail sur [habitantsmaulde@orange.fr](mailto:habitantsmaulde@orange.fr). Cela peut aller d'un projet de réalisation d'un bégainage, commerce ou toutes autres idées auxquelles le conseil n'aurait pas pensé. Cela nous permettra de prendre une décision d'ici le milieu d'année 2021.

A noter que nous serons attentifs aux projets proposés afin d'éviter toute dérive potentielle.

Rappelons-nous que lors de l'acquisition, l'idée était de transférer la Mairie dans la ferme. Il y a également eu l'idée de réaliser des logements locatifs mais dont le coût était considérable, sachant que de nombreux projets sont en attente.

□ **Logiciel CAF** : Christelle COPIN, Valentin NAMUR et J-François HOURDEAU

Présenté par Christelle COPIN ET Valentin NAMUR aspect technique et J François HOURDEAU aspect financier

Cet outil pratique va améliorer l'axe d'approche et l'intérêt apporté à l'extracolaire (centre aéré) et au périscolaire (garderie). Il va faciliter :

- la communication (possibilité de mettre des flyers sur la page d'accueil et de la faire vivre avec des infos ou photos en temps réel)
- les échanges entre les parents et la mairie (demande de renseignements, papiers administratifs, etc.)
- l'inscription des enfants grâce à des liens faciles et intuitifs avec des aides type Google. L'actualisation des données et dossiers sera possible à toute heure et permettra une interaction automatique avec la mairie.

Les démarches administratives demandées par la CAF seront facilitées grâce à la possibilité d'éditer des statistiques de données rassemblées dans ce portail, d'éditer les factures directement aux parents qui sont également transmises au trésor public. La dématérialisation et le paiement en ligne des sommes dues par les familles sont notamment conseillés par le trésor public. Cela permettra d'éviter les déplacements ou les retards de paiement... Un gain de temps pour les familles et pour la commune grâce à la charge de travail économisée. Il s'agit d'un outil pratique et évolutif, qui nous permettra aussi de vivre avec notre temps.

Nous souhaitons que la CAF participe comme prévu à hauteur de 80% du coût du logiciel.

**Le conseil valide à l'UNANIMITE la demande de subvention de la CAF en vue de l'acquisition du logiciel**

□ **Projet animation jeunesse** : Mohamed YAHIAOUI et J François HOURDEAU

Mohamed présente les différents projets envisagés, après accord du conseil. Les conseillers souhaitant s'y associer, peuvent le faire sans aucun souci.

- création d'un club ados (atelier pour les 12/16 ans) 14 jeunes maxi selon la réglementation
- par la suite les 16 ans pourront intégrer l'équipe d'animation pour les vacances scolaires (y compris estivales) pour devenir aide animateur
- des ateliers sport, danse, etc seront mis en place avec la commune de Thun St Amand
- rencontre City, rallye photo, etc ouvert pour les enfants de 4 et plus.. et selon les catégories d'âges, atelier motricité
- création d'activités danse zumba ou autres (14 enfants maxi par atelier, par tranche d'âges : 6/ 11 ans et 12/15 ans)
- les mercredis récréatifs de Maulde

Le club ados va permettre de mener des opérations telles que le nettoyage du village, la peinture ou la décoration de l'école par exemple. Des jeux au sol ou des parcours pédestres pourront être envisagés. J'ai déjà pris rendez-vous avec le parc naturel afin de remettre en place les poteaux de direction. Par la suite Valentin NAMUR va créer des codes flash qui seront mis sur les poteaux de direction (fléchage) pour avoir le parcours sur son smartphone.

➤ **Communication** : Valentin NAMUR

**Panneau pocket** : Je vous propose d'adhérer à l'application mobile. Cela permettra de se rapprocher davantage des habitants avec un système simple et efficace qui prévient en instantané les habitants à chaque alerte et information de la mairie

**Le conseil valide à l'UNANIMITE l'adhésion afin de développer le panneau pocket**

Remise à jour du site internet : M. Thierry PIGNERES propose deux devis de formation : l'un pour la mise en place des informations courantes, d'albums photos et vidéos du site Internet de la mairie de Maulde et un autre pour la mise en place du système de paiement en ligne et virement pour l'achat des tickets de cantine scolaire, de la location de salle des fêtes, etc.

Je propose pour le moment de valider le devis de formation à la mise à jour et actualisation du site. Ce devis s'élève à 895€

Le conseil demande des informations complémentaires et souhaite réduire la formation à une demi-journée pour 2 personnes.

□ **Utilisation de la salle des fêtes** : J-François HOURDEAU

Proposition de limiter l'utilisation de la salle des fêtes uniquement dans le cadre des réunions de conseil et de commission. Cette limitation au vu de la situation sanitaire et de l'utilisation de celle-ci dans le cadre de la cantine scolaire qui est reprise dans le protocole scolaire. Une exception à titre exceptionnel peut être faite concernant la demande de Mme Laura LECOLIER pour l'association Mauld'Voix ; Cette exception est possible sachant que c'est pendant les vacances et qu'il n'y a pas de centre.

Concernant l'association COUNTRY, nous ne pouvons pas donner de suite favorable à la demande de réintégrer la salle des fêtes sachant que nous ne pouvons pas louer la salle ou ce serait afin d'accueillir maximum 30 personnes et avec interdiction de danser même pour une fête familiale.

Nous ne pouvons donc pas autoriser à une association de danser dans une salle des fêtes qui est classée en ERP de type L. Alors que le GUIDE DE RETOUR À LA DANSE VERSION 3 RECOMMANDATIONS SANITAIRES indique un accueil des cours dans une salle ERP de type X (établissements sportifs couverts) : ou un accueil des cours dans une salle ERP de type R

**Le conseil valide à l'UNANIMITE**

□ **Prêt de tables et chaises** : J-François HOURDEAU

Je préconise le prêt d'aucune table ou chaise. La directive du préfet est de limiter les rassemblements et ce même pour les rassemblements familiaux. Sachant que les familles ont des tables et chaises et peuvent s'arranger. Si on prête, on cautionne et encourage le non-respect des directives nationales.

**Le conseil valide à l'UNANIMITE**

□ **Concours Maisons fleuries** : Florian FINET et Laura LECOLIER

Au vu de la situation sanitaire, la remise des prix n'aura pas lieu dans sa forme traditionnelle. Les membres du jury se déplaceront chez les lauréats entre le 6 et le 11 octobre.

Je vous propose que nos lauréats soient récompensés par un cyclamen par participant +un bon d'achat à utiliser chez Frédéric Tison Horticulteur à Flines lez Mortagne. Les bons par catégorie seront les suivants :

- 1er prix : 25 €
- 2ème prix : 20 €
- 3ème prix un bon d'achat de 15 €
- les suivants un bon d'achat de 10 €

□ **Renouvellement PC Mairie** : Nicolas BOUCHEZ et J-François HOURDEAU

J'ai été amené à utiliser le PC de la secrétaire d'accueil, au vu de la lenteur de ce poste, je ne peux que partager le projet de remplacement de l'informatique se trouvant en Mairie.

Cependant, je préconise de ne pas remplacer la totalité mais plutôt travailler sur un renouvellement pluriannuel afin de bénéficier d'un poste performant au niveau du secrétariat général. Lors du remplacement, celui-ci est glissé au secrétariat situé à l'accueil et celui de l'accueil au bureau du Maire pour ensuite finir par un dernier glissement au bureau des adjoints. Cela permettra d'étendre l'investissement et avoir des postes plus performants en fonction des besoins.

□ **Taxe ordures ménagères** : Nicolas BOUCHEZ,

Ce point sera développé dans le prochain Mauld info

**Fin de séance** : 00h20